

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre 2023 à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Dury.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mesdames Anne PINON, Annie FARGE, Bénédicte SIMONIN-THIRIET, Catherine FRANÇOIS, Maud VAILLANT, Francine LUANS, Cathy BOUTEILLER, Chantal POULAIN et Messieurs : Hervé OSTE, Patrick ROUSSEL, Philippe CLAVEL, Philippe MINOT, Ludovic DARSIN, Arnaud THIEBEAU

Absents excusés : M. Maxence RANSON (pouvoir à Mme Cathy Bouteiller)

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 5 juin 2023
3. Compte-rendu de la mise en œuvre des délégations données au Maire – communication du Maire
4. Réaménagement du Parc du Petit Château
5. Dispositif Intracting éclairage public des voies métropolitaines – reprise de la convention de financement
6. Admission en non-valeur et créances éteintes – exercice 2023
7. Astreintes
8. Création de poste
9. Dérogation au repos dominical 2024 : examen des demandes et avis
10. Tarif de location de la Halle du Parc du petit Château
11. Demandes de subvention
12. Informations Amiens Métropole
13. Informations et questions diverses

\*\*\*\*\*

## **1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Est désignée Mme Bénédicte SIMONIN-THIRIET

## **2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2023**

Point 8 « la création » à supprimer.

Après délibération, approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

## **3 – COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE – COMMUNICATION DU MAIRE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contentieux concernant le logement communal connaît une issue favorable pour la commune.

## **4 – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DU PETIT CHATEAU**

Madame le Maire fait part d'un état des lieux du Parc du Petit Château. Depuis sa création celui-ci n'a fait l'objet que d'un entretien régulier et du renouvellement des jeux. Il s'avère aujourd'hui qu'un certain nombre de travaux sont nécessaires pour maintenir la qualité des espaces paysagers, du petit mobilier urbain et pour la requalification du site. Les épisodes climatiques, mini tornade de juillet et autres tempêtes n'ont fait qu'accélérer le processus de « dégradation ». Il est important de préserver ce site et c'est dans cette démarche que nous avons défini un cahier des charges en reprenant les grandes lignes des travaux nécessaires. Au regard de la nature des travaux identifiés, il apparaît indispensable de recruter une assistance. Des entreprises ont été consultées. Seul le cabinet d'architectes paysagistes (DSM Paysage basé à Amiens) a fait une proposition en adéquation avec notre cahier des charges (massifs et espaces paysagers, cheminement, enfouissement des réseaux électriques, carrières, mobilier urbain).

Il est proposé une enveloppe de travaux maxi 300 k€ HT.

La proposition de l'AMO DSM Paysage s'élève à 25.675 € HT (8,56 % de l'enveloppe de travaux.)

Une commission de suivi des travaux du parc sera dédiée : Anne PINON, Annie FARGE, Philippe MINOT, Bénédicte SIMONIN-THIRIET, Philippe CLAVEL, Arnaud THIEBEAU, Catherine FRANÇOIS.

Après délibération, le conseil municipal autorise le groupe de travail, l'AMO et lancement des travaux, approuvé par 12 voix, 1 abstention et 1 vote contre.

## **5 – DISPOSITIF INTRACTING ÉCLAIRAGE PUBLIC DES VOIES MÉTROPOLITAINES – REPRISE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de la modification apportée par la Communauté d'agglomération Amiens Métropole à la convention de financement, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce dossier.

En effet, Amiens Métropole propose, dans un souci de simplification de gestion du dispositif, de modifier l'article 2 de la convention.

La nouvelle écriture est la suivante : « le remboursement annuel de la commune sera calculé à la fin des travaux, en fonction du coût réel des travaux et des économies théoriques calculées avec le prix de l'énergie à cette date. Il sera fixe sur toute la durée du remboursement ». Alors que l'ancienne version prévoyait un « remboursement annuel recalculé chaque année en fonction des économies de l'année ».

Après délibération, approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

## **6 – ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES – EXERCICE 2023**

Madame le Maire rappelle que 2 créances d'impayés subsistent pour un total de 940,10 €.

Après délibération, Madame le Maire demande l'extinction de ces créances au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

## **7 – ASTREINTES**

Madame le Maire informe l'assemblée que pour la période du 27/11 au 10/03, une indemnité d'astreinte peut être allouée aux fonctionnaires et agents territoriaux qui accomplissent des permanences à domicile ou en dortoir en raison des nécessités de service qui les amènent à collaborer à un service continu la nuit, les dimanches et jours fériés.

Madame le Maire propose que cette indemnité soit versée durant la période hivernale (du 27 novembre 2023 au 10 mars 2024) pour notamment les travaux de déneigement et de sablage selon les modalités suivantes :

### Indemnité d'astreinte :

149.48 € par semaine complète

109.28 € du vendredi soir au lundi matin

34.85 € un samedi

43.38 € un dimanche ou un jour férié

10.05 € une nuit de semaine

Indemnité d'intervention :

16 € par heure, un jour de semaine

20 € par heure, un samedi (majoration de 25%)

24 euros par heure, une nuit (majoration de 50%)

32 euros, un dimanche ou un jour férié (majoration de 100%)

Après délibération, approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**8 – CRÉATION DE POSTE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la carrière des agents peut évoluer et qu'à la suite d'une promotion interne, il y ait création d'un poste d'attaché territorial à temps complet. Cette création a été validée par le CDG. Les crédits suffisants sont prévus au budget.

Cette délibération, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité

**9 – DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2024 : EXAMEN DES DEMANDES ET AVIS**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, les commerces sont consultés pour les dates d'ouverture du dimanche dans la limite de 12 dimanches par an. Ces informations seront transmises à Monsieur le Président d'Amiens Métropole.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu notamment un courrier du centre commercial Auchan demandant l'ouverture de l'hypermarché et des boutiques de la galerie marchande pour les dimanches suivants :

- 3, 10, 17 et 24 novembre 2024
- 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024

D'autres boutiques de la zone commerciale ont également émis le souhait d'ouvrir aux mêmes dates plus celles correspondant au début des périodes de soldes ainsi qu'à la rentrée des classes, soit :

- 14 janvier 2024 (soldes hiver)
- 30 juin 2024 (soldes été)
- 25 août 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

**10 – TARIF DE LOCATION DE LA HALLE DU PARC DU PETIT CHÂTEAU**

Madame le Maire propose au conseil municipal que le tarif de location de la halle soit révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 au tarif de 325 €.

Après délibération, approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### **11 – DEMANDES DE SUBVENTION**

Madame le Maire informe le conseil municipal de 2 demandes de subvention :

- Société de chasse 900 €
- Comité d'animation 5000 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les subventions :

- Société de chasse : voix pour 11, 3 abstentions, 1 contre
- Comité d'animation : 3 ne prennent pas part au vote, vote pour 12

### **12 – INFORMATIONS AMIENS MÉTROPOLE**

Madame le Maire rappelle que le prochain conseil d'Amiens Métropole se tiendra le 26 octobre prochain.

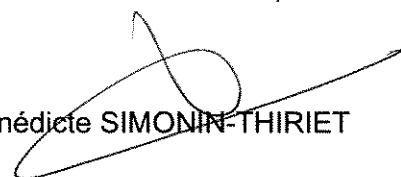
### **13 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

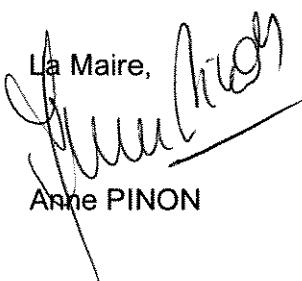
26/11 à 11h cérémonie au monument aux morts en hommage à la bataille du 27 novembre 1870 suivie d'une remise de médaille de la commune avec la mise à l'honneur d'un Durien méritant.

La séance est levée à 19h25

La secrétaire de séance,

Bénédicte SIMONIN-THIRIET



La Maire,  
  
Anne PINON